

Intervention de Joëlle PIRIH, à l'Assemblée Générale "du Collectif de Défense des bassins Miniers Lorrains" le samedi 15 octobre 2022 à BOULIGNY dans la Meuse.

Dans sa déclaration de politique générale du 6 juillet 2022, Elisabeth BORNE n'a pas manqué d'évoquer, l'urgence écologique avec la nécessité de protéger les Français dont la situation économique s'assombrie avec l'inflation galopante.

En mesurant l'ampleur de la tâche de protéger tous les citoyens elle s'engagera dit-elle, à une mission collective pour la réussir ensemble avec détermination.

Ce qui nous interpelle dans ces propos, c'est que dans son courrier du 26 décembre 2019 en réponse au Président de l'Agglomération de Forbach KALINOWSKI sur la réparation des dégâts miniers, elle rappelle que la garantie apportée par l'État dans la réparation des dommages miniers n'est valable qu'en cas de disparition ou de défaillance du responsable minier ? Pour répondre poliment, on comprend dès lors mieux l'inaction du gouvernement concernant ses devoirs dans l'après-mine, en trouvant tout de même étrange son propos, en sachant que la dernière mine de charbon en France a arrêté son exploitation en 2004 !

Mais ce qui nous consterne aujourd'hui dans les procédures judiciaires en cours, c'est l'arrogance de l'agent judiciaire de l'État, qui au travers de ses avocats nous rabâche sans relâche et sans vergogne cette contre-vérité *sur l'exploitant minier qui aurait de façon continue, toujours était respectueux dans la prévention et la réparation de l'ensemble des troubles d'origine minière !*

La réalité c'est que 18 après la fermeture de l'exploitation minière, HBL, CDF puis l'État, en ne réparant pas les propriétés privées en forte pente qui rendent la vie au quotidien insupportable, ont condamné les familles à vivre prisonniers dans des maisons qui continuent à se dégrader pour devenir aujourd'hui la définition même de la passoire thermique que l'État souhaite maintenant vigoureusement combattre ?

Ce qui nous inquiète, c'est qu'avec l'arrêt du pompage de l'exhaure, la Préfecture nous annonce que la remontée de cette eau minière va impactée plus de 16.000 bâtiments dans 34 communes de notre bassin minier.

Le comble et écoutez bien, l'État souhaite placer notre village en "**Risques Naturel Inondation**", alors qu'il a mis en place des "**Plans de Risque Minier Inondation**" sur l'ensemble de la France !

On parle d'une commune qui s'est affaissée de 15 mètres et qui se retrouve à -4 mètres sous la rivière qui borde le village par la faute d'une méthode qui pour des raisons économiques et sans se soucier de son environnement écologique en surface, n'a plus depuis 1985, remblayée les galeries vidées de son charbon.

Une telle décision nous obligera en cas de sinistre à contacter notre propre assurance qui ne prendra les événements en charge qu'en cas de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ! Je n'ose pas imaginer l'impact des hausses de la prime d'assurance habitation, si le phénomène comme nous le craignons devient répétitif ?

Alors ce qui nous désole, c'est que malgré les nombreuses interventions de nos élus, des associations qui se sont investi dans le projet THUOT sur la refonte du code minier et de la persévérance de nos avocats après plus de 15 ans de procédures, nous redoutons que sans une définition parfaite du dommage minier, la justice ne puisse prendre en compte et à sa juste valeur le montant de la réparation du ravage faite par cette exploitation inconsidérée.

Les plaignants qui pour beaucoup sont aujourd'hui dans un âge avancé, attendent avec impatience et de pied ferme le jugement en appel de cette affaire en décembre prochain.

Avec la remontée de l'eau minière, déjà visible dans la région de Creutzwald et qui se trouve à 45 mètres sous les pieds à Rosbruck, le ministre Bruno LE MAIRE dans un courrier adressé au Sénateur MIZZON, indique bonassement que "pour bien comprendre le phénomène de reconstitution de la nappe, c'est l'arrêt des exhaures minières et la diminution

des prélèvements en eau industrielle qui sont la cause de la recharge de la nappe qui va retrouver son niveau naturel" !

Un raisonnement tout simplement grotesque avec un seul but, celui de décrédibiliser la stratégie et les erreurs du passé de l'exploitant minier sous la tutelle de l'État.

Et que penser de la toute récente réponse du 6 octobre 2022 sur l'indemnisation des dégâts miniers émanant du Ministère de la transition écologique et de la cohésion de territoires à une question écrite du Sénateur MASSON.

" **L'État consacre chaque année 40 millions d'€** dans le respect des obligations lui revenant au titre du Code miniers" ! Des crédits destinés principalement à des mesures de prévention et de fonctionnement des installations sécuritaires, laissant quelques petites miettes pour la réparation des maisons sinistrées.

Alors oui, chat échaudé craint l'eau froide et enverront promener les faiseurs de promesses. Aussi, il nous est difficile de croire que l'État qui envisage d'installer en grand nombre des stations de pompage dans le bassin minier, va prendre en charge son fonctionnement à vie pour pallier à la remontée de cette eau minière ?

Rien qu'à Rosbruck, les 4 forages de rabattement devront pomper chaque jour, l'équivalent entre 3 à 6 piscines olympiques et ceux à 80 mètres de profondeur.

Le coût de pompage à vie reste incalculable, en sachant que par ailleurs, pour économiser l'énergie, l'État nous préconise déjà de mettre nos thermostats à 18° ?

Notre réponse à ce gouvernement qui ne souhaite plus parler de l'après-mine, est simple et sans ambiguïté : S'il n'y avait pas eu d'exploitation charbonnière, on ne parlerait pas aujourd'hui des dégâts miniers ni de remontée de cette eau minière qui, avec l'arrêt de l'exhaure, restera la seule cause de cet ennoyage.

Nous préconisant donc : que tant que l'équilibre hydrodynamique de la nappe des grès vosgiens n'est pas atteint, que l'État place l'ensemble des zones affaissées et notamment Rosbruck dans "**un Plan de Prévention de Risques Miniers Inondations**" en assumant ainsi sa responsabilité des réparations des dommages miniers toujours présents et encore pour longtemps chez nous.

Pour conclure, je lance un appel aux élus de tous bords, en souhaitant ardemment que sur ce sujet, notre région puisse enfin et unanimement se solidariser pour obliger l'État au travers d'une convention avec les communautés d'agglomérations concernées, à s'engager par écrit dans la réparation des dégâts miniers du passé et de sa totale contribution de la prise en charge des coûts futurs visant à protéger le temps qu'il faudra, les zones affectées par cette remontée de l'eau minière.

Merci pour votre écoute.

Rapidement, le détail du rapport établi en 2011 par Isabelle VAULONT et Jean-Luc VO VAN sur le budget » après mine » :

- Établissement des PPRM 32 364€
- Frais de justice et intérêts moratoires 192 000€
- Financement de l'expertise GEODERIS 6, 6millions d'€
- Fonctionnement de DPSM/BRGM 26 millions d'€
- Travaux de mise en sécurité, indemnités 1 million d'€, (essentiellement en Sarre) plus un montant non précisé comptés dans la ligne « travaux de mise en sécurité, indemnités
- Expropriations 1 million d'€
- Investissements de mise en sécurité 7,2 millions d'€
- Indemnités des ménages 1 million d'€
- Travaux relatifs aux installations des MDPA 4, 6 millions d'€
- Transferts aux collectivités territoriales pour la mise en place des PPRM 750 000€